

Exposé des motifs

Le sujet de la lumière en milieu urbain, alors que les modes de vie évoluent, et que l'espace public est investi la nuit, constitue un enjeu majeur. Il nécessite de concilier différents objectifs : la lumière, source de beauté et d'attractivité pour Paris, source de sécurité pour les habitants, cause éventuelle de pollution visuelle et de nuisance pour les hommes, les animaux et les végétaux.

Un sondage de 2018 montre que 50% des Français déclarent avoir davantage entendu parler de pollution lumineuse lors des cinq dernières années et 75% de Français déclarent qu'il n'y a pas assez de prise en compte de cette pollution par rapport aux autres.

Alors qu'en 25 ans, la lumière artificielle la nuit a augmenté de 94%, 79 % des Français sont favorables à la baisse de la durée d'éclairage en milieu de nuit des éclairages publics contre 48% en 2012 et ils sont désormais 82% à être favorables à la diminution de l'éclairage de l'éclairage privé. La lumière dans l'espace public est donc un sujet qui préoccupe.

À l'heure où nous engageons notre ville sur la voie de la décroissance, la question de la consommation énergétique prend une importance nouvelle.

Si le Conseil de Paris a par le passé eu l'occasion de travailler sur la question de la lumière à Paris et que la Ville s'est largement engagée sur la réduction de sa consommation énergétique en matière d'éclairage public, le dernier schéma directeur d'aménagement portant sur ce sujet remonte à 2006 et traite les quartiers de « la couronne parisienne ». Celui qui concerne le site de la Seine fêtera ses 19 ans en décembre et si un « schéma directeur d'aménagement lumière » est annoncé dans le Plan Biodiversité, les travaux de son élaboration n'ont pas encore débutés.

Paris, Ville Lumière, ne s'est jamais dotée d'un plan lumière global. La multiplicité des compétences et des acteurs concernés (Ville de Paris, État, RATP commerçants ou même riverains etc...) témoigne de la nécessaire création d'une instance de concertation chargée de contribuer à l'élaboration de la politique menée dans ce domaine, pour gagner en cohérence dans la mise en lumière de Paris et mieux adapter l'éclairage public aux nouveaux modes de vies et usages.

C'est la raison pour laquelle le groupe RGCI propose par cette délibération de poser les premiers jalons d'un vaste plan Lumière pour Paris afin de concilier ces différents objectifs : mettre en valeur le patrimoine exceptionnel de Paris, embellir la Ville, sécuriser les plus fragiles, lutter contre la pollution lumineuse, réduire la facture énergétique.

1. Histoire de la lumière à Paris : une flamme à raviver

Si l'explication du surnom de « Ville Lumière » révèle différentes sources, elle a un même point commun : l'invention de l'éclairage urbain à Paris.

On doit d'abord ce surnom à Nicolas de la Reynie, premier lieutenant général de police de Paris sous Louis XIV. En effet, il est souvent considéré comme l'un des premiers à avoir fait le lien entre insécurité et obscurité.

À ce titre, il fera installer des lampes dans les rues les plus sombres de la capitale et sur les grands axes. Il demandera également aux parisiens d'éclairer les rebords de leurs fenêtres à l'aide de bougies et de lampes à huile. Ainsi, près de 2800 lanternes seront installées dans les rues de Paris.

C'est ensuite un ingénieur et mécanicien français, Bourgeois de Châteaublanc qui inventa en 1744 la lanterne à réverbère avant d'obtenir en 1766 l'équipement des rues de Paris.

Mais, Paris, Ville Lumière, c'est aussi l'histoire de Philippe Lebon, ingénieur des ponts et chaussées, inventeur de génie à l'origine du premier moteur à explosion mais surtout du gaz d'éclairage.

En 1799, il mit au point sa « thermolampe » reposant sur la distillation du bois pour produire un gaz inflammable entraînant la lumière. La première expérimentation aura lieu à l'Hôtel de Seignelay rue de Lille en 1801. Son décès précoce à 37 ans vint freiner le développement de l'éclairage urbain à Paris. Se succéderont ensuite de nombreux essais, notamment de lanternes à gaz, en 1817, Boulevard des Italiens avant qu'enfin, en 1829, dans la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier soit éclairée, au gaz à hydrogène, la rue de la Paix. Progressivement, on assista à un remplacement des réverbères par des candélabres et en 1848, à la veille de la révolution, la Ville est équipée de près de 8000 lanternes.

Le pari de la lumière électrique n'était pourtant pas gagné. En effet, les premiers essais ne furent pas de grandes réussites notamment place de la Concorde (1844), sur le Pont Neuf ou à l'Arc de Triomphe : ces tentatives éblouissaient bien plus qu'elles n'éclairaient.

Entre temps, sous la houlette du baron Haussmann, s'était créée la Compagnie parisienne d'éclairage et de chauffage par le gaz (1855). Fusion de six compagnies, elle assurera jusque dans les années 1880 et l'arrivée progressive de l'électricité, l'essentiel de l'éclairage. Sa liquidation en 1905 marqua le crépuscule de l'éclairage au gaz à Paris.

Le point de départ de l'éclairage public au gaz est à trouver le 31 mai 1878, où 32 globes furent illuminés avenue de l'Opéra. Suivirent l'actuelle Place André-Malraux, la Bastille ou encore le Carrousel. Cette lumière, ces bougies, nous les devons à Pavel Jablochkoff. Il permettra, à travers sa compagnie l'éclairage électrique de la capitale, jusqu'à ce que surviennent des désaccords avec la Ville sur le prix des bougies. L'exploitation prit fin en 1882. En 1891, la Ville accorda une nouvelle concession de 10 ans pour l'éclairage public. Celle-ci fut prolongée en 1901. Puis se succédèrent différents opérateurs et notamment Citelum et EVESA depuis 2011.

2. Enjeux

Actuellement, Paris dispose de 345.000 points lumineux dont près de 192.000 points d'éclairage public - preuve que Paris brille ! Mais si Paris brille, Paris doit briller encore mieux pour répondre à la problématique : comment embellir Paris la nuit tout en préservant la sécurité et la santé des parisiens, la biodiversité tout en respectant l'objectif inscrit dans le Plan Climat Air Énergie de diminuer la consommation énergétique de 50% d'ici 2030 ?

Par cette délibération, les élus du groupe RGCI proposent trois axes de travail :

- **La lumière pour embellir**
- **La lumière comme source de sécurité et de bien être dans l'espace public**
- **La lumière est aussi une source de pollution**

Le renouvellement du marché d'éclairage en 2021 doit être l'occasion de rappeler ce que les élus du Conseil de Paris souhaitent en termes d'éclairage pour les 10 prochaines années.

I) Mieux éclairer Paris : la lumière pour embellir Paris

A) La lumière permet la mise en valeur du patrimoine et contribue à l'attractivité de Paris

Nous devons faire en sorte que la Ville soit aussi belle de nuit que de jour pour développer son attractivité la nuit, en particulier quand celle-ci débute à 16h30 l'hiver. Notre capitale regorge d'un patrimoine exceptionnel et caractéristique de son identité. Statues, bâtiments, places ou édifices remarquables doivent davantage être mis en valeur.

Parce qu'elle est pionnière dans l'éclairage urbain mais aussi parce que la lumière forge l'identité culturelle d'une ville, Paris doit se distinguer par son éclairage et reprendre le leadership mondial sur cette question. Il doit être une source de vie nocturne et d'attractivité supplémentaire pour la capitale. C'est à la fois mettre en valeur le patrimoine des quartiers touristiques, mais aussi embellir les quartiers périphériques les plus déshérités.

Il y a une nécessité à mettre en valeur les monuments, les places et les rues les plus symboliques et les plus fréquentés ou certains lieux oubliés afin de **créer une véritable identité culturelle de l'éclairage parisien**. L'objectif est d'abord d'initier **un travail de concertation entre les acteurs privés et publics, propriétaires d'édifices remarquables pour donner une vraie cohérence à l'éclairage des bâtiments et des places parisiennes**, pour imaginer à terme une véritable mise en scène. A l'heure actuelle, il n'existe pas d'instance de concertation et de mise en cohérence de l'éclairage à Paris entre ces différents acteurs.

Nous proposons donc la création d'un « **Comité de la lumière à Paris** », réunissant tous les acteurs concernés (Ville de Paris, État, Musées, grands magasins, OTCP, SNCF, RATP, Région...), qui sera chargé de définir les édifices et les lieux concernés afin de proposer une politique commune de mise en valeur par la lumière, respectueuse des normes et de l'environnement ainsi qu'un parcours de découverte de Paris la nuit. Il pourra notamment consulter des cinéastes, intellectuels, artistes et directeurs de la photographie.

B) Penser la scénarisation urbaine dans chaque arrondissement

La lumière permet de créer des ambiances dans la ville et d'embellir nos quartiers notamment par des jeux de lumière. Un premier travail a été initié à Paris et des réalisations témoignent de l'impact positif d'une installation lumineuse sur l'ambiance d'un quartier, sur sa perception par les visiteurs et par les habitants.

Aujourd'hui, il est possible d'envisager des parcours lumineux dédiés aux mobilités douces par une lumière continue et attractive, ou d'installer des éclairages dits « chronobiologiques » diffusant le matin des couleurs stimulantes, et le soir des couleurs reposantes et chaleureuses. Ces nouvelles installations peuvent véritablement métamorphoser un quartier et favoriser l'interactivité des habitants. Des réalisations parisiennes en témoignent, le long du canal de l'Ourcq dans le 19^e, l'œuvre Solarwind dans le 13^e, l'installation Twisted Lamppost Star du 20^e ou encore le tunnel Proudhon du 12^e arrondissement. Cette scénarisation peut également prévoir l'extinction de certaines zones peu ou pas fréquentées la nuit. Des expérimentations concluantes ont été menées dans certaines villes de France, il serait intéressant de s'en inspirer et de mener des expérimentations dans Paris.

Nous aimerions donc l'établissement **d'un Plan lumière de la Ville de Paris avec une prise en compte des réalités de chaque arrondissement à l'horizon 2021**. Les mairies auraient la responsabilité d'énoncer les secteurs à mettre en valeur, en concertation avec les conseils de quartier. Comme pour la propreté, nous devons permettre aux habitants, notamment aux enfants et adolescents, premiers concernés par l'éclairage, de s'emparer de ces sujets pour nous parler de leurs expériences d'usagers et de réaliser

avec eux des marches exploratoires nocturnes. Nous proposons donc de **saisir chaque Conseil de quartiers de la question de la lumière**, qui est un véritable sujet de proximité. Des travaux ayant déjà été réalisés par la Ville de Paris en lien avec différentes associations, la mairie devra s'assurer de la transmission de l'ensemble de ce savoir.

De plus, chaque nouveau projet d'aménagement urbain devra faire l'objet d'un diagnostic lumière quand cela est possible et être examiné par les conseils de quartier concernés, pour faire de la lumière un élément à part entière de l'urbanisation de l'espace public et définir les conditions et tranches horaires de cet éclairage. Une attention particulière est portée aux grands projets de réaménagement des Places et Portes de Paris.

C) Paris, ville de culture et de lumière mérite son événement

La lumière n'est plus seulement utile, elle engendre des activités et devient une composante patrimoniale du territoire. Si par le passé la lumière permettait la tenue d'événements nocturnes, aujourd'hui c'est elle qui fait l'événement comme c'est par exemple le cas pour la fête des lumières à Lyon.

Des événements se développent à Paris, comme le spectacle de lumières du parvis de la Cathédrale de Notre-Dame qui a attiré en octobre 2018 plus de 180 000 spectateurs. Chaque année, les feux d'artifices parisiens attirent des millions de personnes.

Il est donc proposé de **créer un événement parisien autour de la lumière et de la culture** si chère à notre capitale, adossé par exemple à la nuit des musées pour permettre à l'art de s'exporter hors les murs et de s'afficher grâce à la lumière partout dans Paris. C'est tout à la fois l'idée de mettre en valeur la Ville lumière par l'art projeté sur ses murs que celle de rendre plus accessible l'art à ceux qui n'osent pas encore pousser les portes des établissements culturels. Une autre piste pourrait être celle de la Nuit Blanche. Ce travail pourrait se faire en partenariat avec les différentes start-up parisiennes hébergées au sein de nos pépinières, comme celle du Cent-Quatre à Paris, la 104factory. Cet événement devra notamment s'appuyer sur le mécénat pour son financement.

II) **Sécuriser Paris : la lumière et le sentiment de sécurité**

La recherche de sécurité est à l'origine de l'éclairage public. Tout aménagement lumineux dans l'espace public doit systématiquement prendre en compte la question de la prévention des situations à risques. Mais la lumière a aussi un impact sur le sentiment de tranquillité publique et de bien être dans l'espace public, et ces deux notions doivent être prises en compte dans tous les aménagements que réalise la ville au même titre que la sécurité.

Pour y parvenir, la Ville devra interroger les femmes et les personnes les plus vulnérables moins présentes dans l'espace public, en particulier la nuit. Un travail intéressant a été réalisé en 2016 dans le guide référentiel *Genre et espace public*, il indique notamment que le « tout éclairé » n'est pas forcément une solution, parfois des lumières trop froides, trop fortes sont désagréables et angoissantes. Par ailleurs, des éclairages mal positionnés et « fixant » des activités nocturnes dans l'espace public peuvent également être générateurs de nuisances sonores pour les riverains. Il devra être une base des futures réflexions, tout comme les marches exploratoires réalisées avec des femmes la nuit entre 2014 et 2018 dans différents arrondissements.

Des points sont stratégiques, comme les stations de bus ou de tram, et il faut y porter une attention particulière. La couleur d'un éclairage ou sa hauteur peuvent être des variables déterminantes et méritent une vraie réflexion.

Il est proposé d'intégrer l'impact de la lumière sur le sentiment de sécurité, de tranquillité et de bien-être des habitant(e)s à tous les projets d'aménagement dans l'espace public pertinent. Il serait pour cela intéressant de s'inspirer des bonnes pratiques de villes comme Nantes ou Vienne.

III) Un éclairage responsable

A) Moderniser l'éclairage public : enjeu de la ville de demain

a) Repenser l'aménagement lumineux en fonction des nouvelles mobilités actives pour permettre aux usagers de se réappropriier l'espace public de jour comme de nuit.

Trop longtemps, l'aménagement lumineux de nos villes s'est fait autour de la voiture au détriment de la place des piétons ou cyclistes dans l'espace public la nuit. Il est temps d'inverser cette tendance.

Nous construisons à Paris depuis plusieurs années une ville qui privilégie les mobilités actives et la reconquête de l'espace public. L'éclairage public peut et doit contribuer à cette réappropriation la nuit. Nombreux sont les noctambules. Les modes de vie évoluent, il faut donc penser notre aménagement lumineux différemment. On ne se déplace plus seulement en voiture la nuit, mais aussi à vélos, trottinettes, en bus, métro ou tout simplement à pied. Comment alors encourager ces nouvelles pratiques ? Par une installation lumineuse adaptée, pensée avec les habitants ainsi que les acteurs économiques et culturels. C'est aussi pour cette raison que nous proposons d'associer les habitants dans ces réflexions via la consultation des conseils de quartier.

Bien éclairer ne veut pas dire trop éclairer, nous devons avoir une démarche qualitative, pour nous assurer d'un éclairage public au plus près des besoins.

b) Investir dans un mobilier urbain lumineux moderne moins énergivore.

Investir dans un mobilier urbain plus performant, c'est l'occasion à la fois de réduire la facture énergétique, mais aussi de permettre un meilleur respect de la santé et de la biodiversité.

Peu abordé dans nos débats, l'éclairage public représente pourtant plus de 30% de la facture d'électricité annuelle de la collectivité. Le programme de rénovation de l'éclairage de 2011 et le Plan Biodiversité ont bien pris en compte ces objectifs en affichant la volonté d'une réduction de 30% de notre consommation énergétique en 2020, et il a d'ores et déjà été atteint. Le plan Climat Air énergie adopté par notre assemblée en 2018 prévoit une réduction de la facture énergétique liée à l'éclairage urbain de 50% d'ici à 2030.

Grâce à un matériel moderne, il est possible de réduire la facture énergétique de façon drastique, notamment en remplaçant les candélabres énergivores et en privilégiant l'usage de LED dont la durée de vie est plus longue et le coût de maintenance inférieur. Le musée du Louvre a déjà effectué cette mutation, de manière exemplaire pour les Cours Carrée et Napoléon. Le travail engagé par la Ville doit donc se poursuivre et se renforcer.

Par ailleurs, le renouvellement du marché de l'éclairage doit nous permettre de nous interroger sur le matériel utilisé. Un lampadaire a pour fonction première de produire de la lumière la nuit, mais ne peut-il pas servir de brumisateuse la journée ? Les canicules de plus en plus fréquentes nous rappellent que le climat évolue et que nous devons repenser l'aménagement et les usages du mobilier urbain.

Repenser le mobilier urbain en fonction des nouvelles mobilités c'est aussi envisager le remplacement de certains lampadaires peu esthétiques par des luminaires suspendus. Ces derniers ont le double avantage de libérer de l'espace au sol pour les mobilités actives mais ils peuvent aussi permettre d'installer des toiles d'ombrage au cours de l'été dans des zones peu ombragées pour protéger parisiennes et parisiens de la chaleur.

B) Lutter contre toutes les formes de pollution lumineuse

S'il est important d'illuminer la Ville, nous ne devons pas moins nous interroger sur l'éclairage existant, notamment dans une logique de respect de l'environnement. C'est désormais avéré, la pollution lumineuse est néfaste aussi bien pour les animaux, les végétaux ou les humains.

Comme énoncé dans le Plan Biodiversité adopté en 2018, il est temps d'établir à Paris une véritable « trame noire ». Une « trame noire » a vocation à prendre en compte l'ensemble des continuités écologiques caractérisées par leur obscurité pour les préserver ou les restaurer. À Paris, l'essentiel de ce travail doit être effectué dans nos parcs et jardins, mais aussi dans nos bois. Les prochains travaux pourront s'inspirer des expérimentations en cours, notamment Square René Le Gall dans le 13^{ème} arrondissement.

Le but est de limiter la fragmentation et la dégradation des habitats des animaux par la mise en place d'un réseau adapté à la vie nocturne. Que ce soit en territoires urbains ou ruraux, des projets de trames noires ont déjà vu le jour, à Lille ou dans le Parc des Pyrénées.

En plus de la trame noire, une autre action est essentielle pour lutter contre la pollution lumineuse, et notamment celle des panneaux publicitaires, des enseignes et pré-enseignes commerciales. Les normes en vigueur sont trop peu respectées, de nombreuses enseignes ou vitrines restant allumées toute la nuit. La Ville de Paris doit porter une attention toute particulière à faire respecter ces normes. Il faut donc dans un premier temps réfléchir à des solutions permettant de sensibiliser les commerçants et le cas échéant sanctionner les contrevenants. Nous proposons la **création d'une campagne de sensibilisation des particuliers comme des entreprises ou des commerçants sur les normes en vigueur et les effets néfastes de la pollution lumineuse**. Mais pour déployer **une politique volontariste en matière de contrôles**, la Ville doit se doter de moyens techniques et humains adaptés.

Nous proposons également une **nouvelle fonctionnalité permettant les signalements de nuisances lumineuses occasionnées par des particuliers, des commerçants ou des entreprises et des panneaux publicitaires qui ne respectent pas les normes en vigueur grâce à l'application « Dans ma rue »**. La procédure actuelle est trop peu connue et trop compliquée au point de pouvoir décourager les personnes victimes de ces nuisances.

Cette proposition de délibération présentée par le groupe RGCI doit être l'occasion de faire coïncider l'ensemble des initiatives passées sur la lumière et les nouvelles orientations souhaitées par notre assemblée avec le futur marché à performance énergétique renouvelé en 2021 dans un seul et unique but : faire mieux briller notre Ville.

Projet de délibéré

Le Conseil de Paris,

Vu la proposition de délibération, en date du ..., par laquelle le groupe RG-CI lui propose un Plan lumière pour Paris : Paris une ville lumière responsable ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris se dote à l'horizon 2021 d'un schéma directeur d'aménagement de la lumière (Plan lumière), regroupant l'ensemble des documents existants méritant d'être actualisés (schéma directeur d'aménagement lumière des quartiers de la couronne parisienne et schéma lumière d'aménagement nocturne du site de la Seine) et reprenant les grands principes suivants :

- La consommation énergétique liée à l'éclairage public devra être diminuée de 50% d'ici 2030 (Plan Climat) ;
- Paris est la Ville lumière et elle apporte une attention particulière à la mise en valeur de son patrimoine pour être aussi belle de jour que de nuit.
- L'aménagement de la lumière et la scénarisation de l'espace urbain devront désormais être pensés en fonction des nouvelles mobilités actives et non plus seulement de la voiture ;
- Le choix du matériel utilisé dans le cadre de l'éclairage public permet la diminution de l'impact de la lumière artificielle sur la santé et la biodiversité (LED, possibilité de faire varier l'intensité ou la couleur...) et la possibilité de coupler la fonction lumière à une autre (brumisateurs, création d'ombre..) est systématiquement envisagé ;
- La prévention situationnelle est systématiquement prise en compte dans les aménagements lumineux de la Ville de Paris ;
- Lors de chaque procédure de consultation de la Ville de Paris concernant les projets d'aménagement urbain, la question de l'impact de la lumière sur le sentiment de sécurité, de tranquillité et de bien être des habitant(e)s est systématiquement prise en considération ;
- Le choix de l'éclairage public devra permettre une variation de l'intensité lumineuse en fonction des besoins (l'intensité varie en fonction de l'heure ; des quartiers)
- La Ville s'engage à définir et développer sa trame noire pour contribuer à la préservation de la biodiversité de la capitale ;
- L'éclairage lors de la conception de nouveaux projets urbains est une problématique systématiquement prise en compte (rénovation de places, construction ou rénovation d'immeubles, aménagement de zones) ;
- Chaque arrondissement connaissant des réalités très différentes, chaque conseil d'arrondissement sera consulté dans le cadre de la création du Schéma Directeur de la lumière pour qu'il soit au plus près des réalités du terrain ; La conception de ce SDAL devra également prendre en compte l'avis des associations de riverains, de femmes, de personnes déficientes visuelles, de protection de la nature et du patrimoine, des représentants des commerçants et de professionnels de santé.

Article 2 : Est approuvée la création d'une instance nommée « Comité de la lumière à Paris » réunie sous l'égide de la Mairie de Paris, regroupant l'ensemble des acteurs et aménageurs du territoire parisien, publics (Ville, Région, État, Office du Tourisme, RATP, SNCF...) et privés (Grands magasins, Syndicat des Hôteliers et Restaurateurs, Chambre de commerce...) ayant pour mission de contribuer à la définition et à la déclinaison d'une politique de mise en valeur du patrimoine et de l'ensemble des édifices parisiens la nuit en cohérence avec le schéma directeur d'aménagement de la lumière préalablement établi. Il sera également chargé de la création d'un parcours de découverte de Paris la Nuit.

Article 3 : est approuvée que chaque conseil de quartier puisse être saisi sur les questions de l'éclairage public dans le cadre de la rédaction du SDAL, pour permettre aux habitants de donner leur avis quant à l'éclairage public de leur quartier ainsi que lors de réaménagements urbains. Une attention particulière est portée aux projets de rénovation des places parisiennes. Ces consultations s'appuieront sur les travaux déjà réalisés par la Ville de Paris, notamment ceux réalisés avec les associations de femmes pour la rédaction du guide référentiel « Genre et espace public ».

Article 4 : Est approuvée l'extension de l'application « Dans ma Rue » aux signalements des sources de lumière émises notamment par des locaux commerciaux ou des panneaux publicitaires sur l'espace public à l'origine de nuisances pour des riverains.

Article 5 : est approuvée la création d'un événement culturel mettant en valeur le rôle de la lumière dans l'embellissement de la ville. Cet événement pourra être organisé à l'occasion de la nuit des musées et devra s'appuyer sur la recherche de mécènes.

Article 6 : La Ville lance une campagne de communication pour sensibiliser les habitants et les commerçants à la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse. Elle se dote d'une politique interne d'extinction systématique de toutes les lumières des bâtiments et bureaux après leur fermeture.

Article 7 : La ville met en place une politique volontariste de contrôle de l'extinction des bureaux et locaux commerciaux, de l'intensité lumineuse des panneaux publicitaires en veillant à l'adéquation des effectifs des équipes qui s'assurent de la bonne application de la réglementation en vigueur.